

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 127

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Renault, M. Bentz, Mme Mélin, M. Frappé, M. Muller, Mme Loir, Mme Bamana, Mme Pollet,  
M. Odoul, Mme Hamelet et M. Casterman

-----

**TITRE**

Au titre, substituer aux mots :

« droit à l'aide à mourir »

les mots :

« suicide assisté et à l'euthanasie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Compte tenu du manque de clarté de l'expression « aide à mourir » et du caractère contestable de la qualification de « droit » qui lui est attachée, le présent amendement vise à lui substituer les termes « suicide assisté » et « euthanasie », afin de renforcer l'intelligibilité de la loi.